

2011/3997 - Transfert au Grand Lyon de la compétence partagée "Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie" (Direction Générale des Services) (BMO du 31/10/2011, p. 2307)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit d'un rapport ayant trait au transfert au Grand Lyon de la compétence partagée "Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie". Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération propose à notre Ville de s'engager dans un processus important qui concerne quatre niveaux de compétence identifiés.

Aujourd'hui, on nous propose de délibérer pour transférer à la Communauté urbaine, la compétence dite de soutien à la maîtrise en énergie.

Il y a quelques années, c'était le pouvoir politique, l'Etat, qui déterminait les règles du jeu, qui garantissait des règles équitables sur l'ensemble du territoire, avec accès à l'électricité pour tous et en tous lieux, d'où la péréquation tarifaire, montrant qu'EDF n'était pas un acteur privé défendant son seul intérêt, mais un service public sous contrôle des Parlementaires.

Depuis 2000, de trop nombreux accords européens et de lois françaises, néfastes aux peuples, ont ouvert la voie à la privatisation et à une gestion concurrentielle des différentes activités de l'énergie. Avec la loi NOME et sa multiplication d'opérateurs privés, les 25 % de production électronucléaire ouverts aux opérateurs, la hausse des prix d'électricité et la mise en concurrence actuelle des concessions hydrauliques (c'est 20 % du parc hydraulique concerné actuellement), on assiste à une accélération sans précédent des processus de déréglementation et de libéralisation du secteur de l'énergie. A venir les concessions de réseaux de distribution d'électricité et de gaz.

Les intérêts privés prédominent sur celui de l'intérêt général, le profit domine sur la notion de service rendu aux usagers, la filière s'appauvrit techniquement et humainement ! L'énergie est quand même un bien indissociable du développement humain, une ressource nécessaire indispensable pour se chauffer, s'éclairer, au même titre que l'eau. Elle est également un vecteur indispensable au développement industriel.

A l'échelle de l'Europe et de la France, nous pensons qu'il est plus que jamais nécessaire de construire un pôle public de l'énergie.

Comment le Grand Lyon pourra-t-il compenser l'éclatement des missions historiques de l'énergie, de la recherche, de la santé, etc, missions issues du Conseil National de la Résistance ? Nous ne voulons pas revenir comme avant 1946, avec ses multiples opérateurs, régies et

aujourd’hui les SPL, qui pourraient être moins garantes de l’égalité et de la péréquation.

Dans le contexte où nous sommes, avec des prix de l’électricité en hausse de 17 % depuis 2005, de 21 % du gaz en un an et de 60 % depuis 2004, 3,4 millions de foyers en précarité énergétique, le taux d’effort des dépenses en matière d’énergie étant de 15 %, avec des consommations d’électricité en hausse, le Grand Lyon est obligé d’actionner les différents leviers et actions en matière de réseaux énergétiques dans le cadre du Plan Climat.

Concernant l’objectif de construire un schéma de développement et de maillage d’agglomération des réseaux de chaleur et d’autorité organisatrice de distribution d’électricité, pour plus d’efficacité, d’économie en terme de consommation et de prix, en veillant au respect des règles du service public, nous devons tout faire pour que les situations particulières de chaque ville soient prises en compte, en se donnant le temps de la construction d’une décision partagée, en respectant la commune comme premier niveau institutionnel de la vie politique et citoyenne.

Alors, Monsieur le Maire, au risque de fâcher certains de mes amis, mais je crois qu’ils me connaissent et que vous me connaissez, mais je vais quand même oser : apprendre par la presse la fermeture de la Centrale nucléaire du Bugey n’est pas acceptable ! Sont-ce les conclusions de l’audit de l’Autorité de sûreté nucléaire, après l’examen décennal des quatre réacteurs, qui autorisent la fermeture ? Ou cela fait-il partie d’un marchandage politique ?

Nous savons que cette centrale permet d’assurer entre 30 et 40 % de la consommation régionale d’électricité et qu’une tranche de réacteur de cette centrale, soit 10 teraw/heure (1 million de mégawatts, soit 2.000 éoliennes) couvrent le Grand Lyon et ses industries. Comment et par quoi, d’ici à 2020, remplacer cette énergie, si cette date-là est annoncée et confirmée ?

Avec l’ensemble de ces remarques, Monsieur le Maire, notre Groupe votera cette délibération.

M. LE MAIRE : Madame Chichereau-Dinguirard, c’est juste un complément, si je puis dire !

Mme CHICHEREAU-DINGUIRARD Marguerite-Marie : Justement, c’est une question d’énergie, Monsieur le Maire. Cette délibération va dans le sens de l’histoire, figurez-vous, et comme vous pouvez l’imaginer elle a retenu toute notre attention.

Nous retenons que la Ville de Lyon s’engage dans un transfert de compétence globale dans le domaine de l’énergie vers le Grand Lyon. Le premier transfert, dont il est question ici, a pour but d’optimiser les actions de maîtrise de demande en énergie, donc d’optimiser, d’une part,

les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'autre part, le développement des énergies renouvelables. Politique d'ailleurs déjà engagée par les services sur le patrimoine municipal notamment.

Bien évidemment, nous approuvons ce premier transfert de compétences, mais nous proposons, pour gagner en efficacité énergétique, qu'il faut aussi transférer, dès que possible, les compétences sur les réseaux de chaleur ainsi que la compétence d'autorité organisatrice des réseaux de l'approvisionnement en gaz et en électricité.

Pour ces deux dernières compétences, il apparaît aussi cohérent que le Grand Lyon élabore le cahier des charges des nouvelles concessions. Car le contrôle des réseaux par le Grand Lyon constituerait une formidable opportunité de développement économique local s'il est fondé aussi sur les ressources énergétiques des territoires.

Par ailleurs, j'ai cru comprendre à la lecture du dossier qu'un schéma directeur des réseaux de chaleur était en cours d'élaboration, dans lequel il conviendra d'intégrer les réseaux de froid. L'Union Européenne encourage une telle démarche dans son nouvel appel à projet concernant les réseaux de chaleur et de froid. En effet, si on assiste à une stabilisation des températures hivernales, on constate en revanche une augmentation de la chaleur d'été, avec les tristes conséquences que l'on a connues.

Mais au-delà de l'aspect d'efficacité énergétique, les réseaux énergétiques sont des éléments structurants du territoire qu'il convient d'organiser en cohérence avec le développement urbain. Ces mêmes réseaux sont aussi un facteur d'équité sociale, en proposant des mesures d'harmonisation et de régulation des coûts et des prix, notamment de la chaleur entre les réseaux éclatés de l'agglomération.

En conclusion, ces transferts viendront renforcer le plan d'action du Plan Climat du Grand Lyon car ce territoire est le bon échelon pour la mise en place d'économies, de développement énergétique, de mobilisation contre le changement climatique. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. J'ai bien noté votre volonté de prendre aussi en compte le froid. Vous auriez été contente à Singapour où le président du pays a comme programme « je donnerai un climatiseur à chacun de mes concitoyens », ce qui à Singapour peut être considéré comme une marque, effectivement, de progrès.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)